



Employeur et lettre de démission

Par **tine21**, le **24/02/2011** à **16:30**

Bonjour,

Mon ex patron, at il le droit de faire une copie de ma lettre de licenciement, à un tiers sans mon autorisation.

Ne serait elle pas personnelle, et lui tenu au secret professionnel.

Merci d'avance de votre réponse sincère.

Par **jrockfalyn**, le **24/02/2011** à **17:34**

Bonjour,

En principe, l'employeur, destinataire du courrier peut en faire l'usage qu'il veut, à condition de ne pas nuire volontairement au salarié démissionnaire.

Il conviendrait de savoir à quel usage a été réservé la copie du courrier de démission.

Ainsi, si la copie a été fournie à une administration (Pôle emploi, inspection du travail, impôts, URSSAF...) il n'y a pas lieu de lui en faire grief. Il en est de même si le courrier a été fournie aux institutions représentatives du personnel aux fins de preuve de la démission.

A suivre, donc.

Cordialement

JR

Par **tine21**, le **28/02/2011** à **14:55**

Bonjour jrockfalyn,

Merci de m'avoir répondu aussi rapidement, je prend note de votre message.